Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20261022-2026_074-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-074 CONSEIL MUNICIPAL 22/10/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14
Nombre de suffrages exprimés Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation
16/10/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, Mme MEZANGE Véronique, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
M. BOIS Florian donne pouvoir à Mme PEROCHAIN Paméla,

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme COLLEAUX Stéphanie, M. BOIS Florian

A été nommé comme **secrétaire** de séance : M. ENGEL Franck

2026-074 AUGMENTATION DU BUDGET DE LA MEDIATHEQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant le vote du budget primitif 2026,
Considérant le vote du budget supplémentaire 2026,

Considérant que, depuis 2020, le budget annuel consacré aux acquisitions de la médiathèque est resté inchangé ;
Considérant que, sur cette même période, le prix d'achat des documents a connu une augmentation significative, notamment pour les romans qui représentent une part importante des acquisitions de la médiathèque ;

Considérant qu'à titre indicatif, le prix moyen d'un roman est aujourd'hui estimé à environ **22 €**, contre environ **18 € en 2020**, soit une augmentation de près de **22 %** ;
Considérant que cette évolution des prix entraîne, à budget constant, une diminution progressive de la capacité d'acquisition de la médiathèque ;

Considérant que le maintien du budget actuel est susceptible de limiter le nombre de nouveautés acquises chaque année, de réduire le renouvellement des collections et de rendre plus difficile la réponse aux attentes des usagers en matière de nouveautés littéraires ;

Considérant que la médiathèque constitue un équipement culturel de proximité participant à l'accès à la lecture et à la culture pour l'ensemble des habitants, dans le cadre d'un accès gratuit au service ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'adapter le budget d'acquisition afin de préserver la diversité, l'actualité et la qualité des collections proposées au public ;
Considérant l'avis favorable de la commission communale du 08 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20261022-2026_074-DE

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'augmentation de **500 € du budget annuel,** afin de tenir compte de l'évolution du prix des documents et de maintenir un niveau satisfaisant d'acquisition et de renouvellement des collections.
- Dit que les crédits supplémentaires correspondants au budget communal de l'exercice en cours.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DOURDAIN le 22/10/2026
La Maire,
Mme BODIN Laura

Le secrétaire de séance